

N° 74

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 9

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. René JAGER.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Gaetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 13), 574 (tome IV) et in-8° 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

Loi de finances. — Départements d'Outre-Mer.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	4
CHAPITRE PREMIER. — Une conjoncture économique et sociale dominée par le problème de l'emploi	5
L'emploi	5
Les productions agricoles	8
Le tourisme	9
Les prix	10
CHAPITRE II. — Des structures toujours fragiles	11
La place excessive des services	11
L'expansion démographique	12
Le déséquilibre des échanges commerciaux	13
CHAPITRE III. — Une politique de développement ambitieuse	15
La modernisation et la diversification des productions agricoles	15
Les créations d'emplois	18
Le désenclavement des Départements d'Outre-Mer	20
L'intégration des Départements d'Outre-Mer à la Communauté économique européenne	22
L'assistance aux Départements d'Outre-Mer les plus défavorisés	23
CHAPITRE IV. — Les crédits budgétaires pour les Départements d'Outre-Mer en 1979	27
Le budget des DOM	27
Les crédits des Ministères techniques	32
Conclusion et observations de la commission	37
Dispositions spéciales	39
Annexes :	
ANNEXE N° 1. — FIDOM 1978 : section centrale	43
ANNEXE N° 2. — FIDOM 1978 : répartition de la section locale	49
ANNEXE N° 3. — Mesures sociales intervenues ou en préparation applicables aux DOM	59

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1976, année au cours de laquelle le statut départemental a été donné à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, le nombre des Départements d'Outre-Mer est resté le même. Leur groupe se compose donc actuellement de la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

Leur dispersion géographique, leurs dimensions inégales, la diversité de leurs ressources rendent difficile un examen d'ensemble de ces départements. Néanmoins, celui-ci s'impose, car les DOM présentent encore les caractéristiques communes aux territoires en cours de développement et demeurent tous dans un état de dépendance économique à l'égard de la Métropole. Celle-ci, en outre, poursuit dans chacun d'eux une politique de développement fondée sur des principes identiques.

Avant d'aborder l'examen du budget pour 1979 des Départements d'Outre-Mer — qui ne représente d'ailleurs qu'une faible partie de l'effort budgétaire consenti en faveur de ces départements — il a donc paru utile de donner un rapide aperçu de la situation économique et sociale actuelle des DOM et de tracer les grands traits de la politique de développement qui y est menée.

CHAPITRE PREMIER

UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE DOMINEE PAR LE PROBLEME DE L'EMPLOI

D'une façon générale, l'économie des Départements d'Outre-Mer suit de très près l'évolution de l'économie métropolitaine. On y retrouve donc les mêmes problèmes d'emploi et de maîtrise des prix, mais aggravés par la spécificité des structures économiques des DOM.

1. — L'emploi.

Les Départements d'Outre-Mer connaissent actuellement et connaîtront de plus en plus à l'avenir d'assez fortes hausses de salaires. Ces hausses sont les conséquences des augmentations du SMIC décidées à l'échelon national auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, des mesures de rattrapage propres aux DOM. En outre, le Gouvernement a engagé dans ces départements une politique de relèvement des bas salaires. Justifiées au plan social, ces mesures obligent cependant les entreprises industrielles à se moderniser et à rationaliser leur production.

Dans le même temps, les emplois agricoles continuent à regressed, comme ils le font déjà depuis plusieurs années (— 30 % de 1967 à 1974) tandis que les emplois dans le secteur tertiaire sont en voie de saturation. La conjonction de ces facteurs crée ainsi une situation très médiocre de l'emploi dont on voit mal comment elle pourrait s'améliorer sensiblement à court terme.

Actuellement, le taux de chômage dans les DOM se situe autour de 20 %. Le tableau ci-après indique, pour les trois grands DOM insulaires, les résultats du dernier recensement.

TABLEAU N° 1

Situation de l'emploi dans les DOM insulaires (1974).

	GUADELOUPE	MARTINIQUE	REUNION	ENSEMBLE
Population active	105 959	104 484	133 339	342 782
Travailleurs	83 940	81 047	108 870	274 837
Chômeurs :				
Nombre	22 019	19 437	25 469	68 924
Pourcentage	20,8 %	18,6 %	19,1 %	20 %

Il est inquiétant de constater que le chômage affecte principalement les jeunes et les femmes. Ainsi, en Guadeloupe, le taux de chômage est de 37,5 % de vingt à vingt-quatre ans et de 71,2 % de quinze à dix-neuf ans. Il est en moyenne de 25,1 % pour les femmes contre 18,6 % pour les hommes.

Bien entendu, les Pouvoirs publics se sont efforcés, sinon de résorber, du moins d'atténuer autant que possible le chômage.

Plusieurs mesures ont été prises en ce sens. C'est ainsi que, depuis la loi et les décrets du 5 juillet 1977, les mesures liées au « *pacte national pour l'emploi* » sont appliquées dans les DOM. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants.

TABLEAU N° 2

Application du pacte national pour l'emploi.

	JEUNES embauchés.	CONTRATS d'appren- tissage.	STAGES d'entreprise.	EMPLOIS totaux.
Martinique	265	570	410	1 245
Guadeloupe	686	269	370	686
Réunion	430	64	1 070	1 564
Guyane	40	8	2	50

D'autre part, des *chantiers de développement* ont été créés, qui sont financés sur fonds publics et permettent d'employer les travailleurs privés d'emploi moyennant une rémunération égale au SMIC. Ces chantiers travaillent à la réalisation de travaux publics au profit des départements et des communes. Les crédits engagés à ce titre par le Ministère du Travail ont atteint 50,8 millions de francs en 1978.

Le *service militaire adapté* constitue également un moyen efficace de lutte contre le chômage. Créé en 1961 aux Antilles et en Guyane et en 1965 à la Réunion, il incorpore entre 15 % et 32 % du contingent des ressortissants de ces quatre départements. L'objectif est de donner aux appelés, parallèlement à leur formation militaire, une formation professionnelle susceptible de faciliter leur entrée dans la vie active. La qualification donnée permet en effet à 65 % d'entre eux soit d'être embauchés sur place, soit d'atteindre le niveau nécessaire pour accéder à un centre de formation professionnelle pour adultes. Depuis la création du SMA, 1 900 jeunes ont obtenu le CAP et 12 000 le certificat pratique de spécialité. Actuellement, l'accent est mis sur les activités agricoles, l'élevage et l'exploitation forestière.

L'ensemble de ces mesures ne suffiront pas cependant à résoudre le problème des 30 000 jeunes arrivant annuellement sur le marché de l'emploi. Pendant longtemps encore l'*émigration* restera une nécessité.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des migrations contrôlées par le BUMIDOM au cours des cinq dernières années ainsi que les formes de placement qui ont été pratiquées.

On constate que les migrations réunionnaises continuent de progresser, les migrations antillaises étant stabilisées au niveau de 5 000 migrants par an. Par ailleurs, l'augmentation régulière du mouvement de regroupement familial confirme la bonne adaptation de la majorité des migrants implantés.

TABLEAU N° 3

Origine géographique et affectation des migrants des DCM.

	1973	1974	1975	1976	1977	Moyenne annuelle.
Martinique	2 684	2 514	2 751	2 535	2 602	2 617
Guadeloupe	2 550	2 503	2 727	2 758	2 579	2 623
Réunion	4 722	5 097	5 651	5 655	5 727	5 371
Guyane	108	179	182	196	165	166
Saint-Pierre et Miquelon ..	»	»	»	»	1	»
	10 064	10 293	11 311	11 144	11 074	10 777
F. P. A.....	1 064	1 321	1 166	1 067	1 400	1 204
Autres formations	196	225	196	203	173	189
Placements directs	3 798	3 529	3 916	2 737	1 831	3 162
Militaires démobilisés	1 021	862	1 000	897	1 105	977
Regroupements familiaux ..	3 985	4 356	5 033	6 240	6 562	5 235
	10 064	10 293	11 311	11 074	11 074	10 777

Rappelons que le BUMIDOM non seulement couvre les frais de voyage des migrants mais participe également au financement de leur logements et à leur formation professionnelle. Il dispose à cet effet de cinq centres de préformation et formation professionnelles. L'ANPE assure, quant à elle, la sélection et le placement.

Par ailleurs, en marge de cette migration organisée, il existe une migration spontanée, évaluée par le BUMIDOM à 50 % du courant migratoire contrôlé en provenance des Antilles, mais beaucoup plus faible en ce qui concerne la Réunion.

2. — Les productions agricoles.

Les conditions climatiques ont été moyennes dans les DOM en 1977. Les productions agricoles ont cependant atteint un assez bon niveau.

Le marché du sucre se caractérise depuis plusieurs années par une hausse sensible de la production mondiale. La consommation ne progressant que plus lentement, il en a résulté une forte baisse des cours mondiaux. En outre, la CEE à laquelle les DOM sont intégrés (voir chapitre III ci-dessous) est tenue par la Convention de Lomé d'importer 1,3 million de tonnes de sucre des Etats ACP. Elle est ainsi contrainte à limiter les quotas et les augmentations annuelles de prix auxquels les Etats membres peuvent prétendre.

Quant à la production elle-même, elle est satisfaisante à la Réunion mais se situe au-dessous du niveau des quotas autorisés aux Antilles. On notera la faiblesse de la production martiniquaise qui est pratiquement limitée aux quantités nécessaires à la fabrication du rhum.

TABLEAU N° 4

Productions de canne et de sucre dans les DOM.

	REUNION	GUADELOUPE	MARTINIQUE
		(Tonnes.)	
Canne à sucre :			
1975.....	1 882 000	924 000	238 000
1976.....	2 204 000	1 018 000	204 000
1977.....	2 180 000	980 000	216 000
Sucre :			
1975.....	225 000	86 000	16 000
1976.....	250 000	90 000	14 000
1977.....	249 000	93 000	15 000

L'année 1977 a été bonne pour la *banane*, notamment en Martinique où la production a atteint 188 000 tonnes, en hausse de 11,9 % par rapport à 1976. En Guadeloupe, la production a augmenté de 2 %, passant de 101 000 à 103 000 tonnes. Les exportations de bananes des DOM ont représenté environ 53 % du tonnage total exporté par eux. En outre, le niveau des prix a accusé une hausse de l'ordre de 6 %. L'année 1978 s'annonce également bonne avec une progression du prix de près de 9 %.

Il convient à ce propos de mentionner le projet d'extension de la production bananière en Guadeloupe actuellement présenté par la Société fruitière de Marseille. Ce projet qui tendrait à convertir 3 000 hectares de canne à sucre en bananeraies ne va pas sans soulever quelque émoi aux Antilles où l'on craint que la répartition de la production de bananes entre les deux îles ne soit remise en question. Il pourrait toutefois contribuer au maintien d'un trafic maritime conventionnel dans le port de Basse-Terre après la conteneurisation des exportations de bananes prévue pour 1980.

La production d'*ananas de conserves* est en voie de redressement sous l'effet de l'aide communautaire qui lui est accordée depuis 1976 (325 UC par tonne de conserve en 1978). Les perspectives d'évolution sont les suivantes :

	Tonnes de fruits.
1975	24 000
1976	15 700
1977	13 860
1978	17 000
1979	20 000
1980	25 000

3. — Le tourisme.

Aux Antilles, où le développement du tourisme est prioritaire, celui-ci est désormais le second secteur d'activité, fournissant environ 2 500 emplois directs dans chaque île. Le développement de la clientèle touristique est remarquable : au cours des quatre dernières années, le nombre des séjours de touristes s'est accru de 124 %. Le courant touristique en provenance de France métropolitaine a plus que triplé, pendant la même période (1973-1977). Pour l'année 1977, le nombre de touristes est supérieur de 4 % à celui de 1976 en Martinique et de 11 % en Guadeloupe. La situation de l'hôtellerie, et particulièrement de la petite hôtellerie, s'en est trouvée nettement améliorée.

TABLEAU N° 5

Fréquentation touristique aux Antilles.

	MARTINIQUE		GUADELOUPE	
	1976.	1977.	1976.	1977.
Touristes de séjour	160 000	164 200	94 600	115 500
Touristes de croisière	170 000	152 600	49 000	53 400
Coefficient de remplissage des hôtels.	63 %	65,1 %	40 %	53,1 %

A la Réunion, l'année 1977 a été marquée par l'ouverture d'un hôtel « Méridien » de 154 chambres. Le niveau de fréquentation reste cependant assez bas, la Réunion ne disposant pas des attraits touristiques des îles voisines (Seychelles et île Maurice). L'exploitation touristique des « hauts » de l'île à caractère volcanique mériterait cependant d'être étudiée sérieusement.

4. — Les prix.

En 1977, l'augmentation des prix a été légèrement plus forte dans les DOM qu'en Métropole. Elle a été de 9,3 % en Martinique, 8,5 % en Guadeloupe, 10,2 % en Guyane et 10,5 % à la Réunion.

En quatre ans, de 1973 à 1977, les prix ont augmenté d'environ 60 % dans les DOM contre 51 % en Métropole. L'écart par rapport à la Métropole a été le plus grand en 1974 et 1975 en raison de la crise pétrolière à laquelle les Départements d'Outre-Mer ont été particulièrement sensibles.

CHAPITRE II

DES STRUCTURES TOUJOURS FRAGILES

Un certain nombre de facteurs défavorables affectent, depuis de nombreuses années, l'économie des Départements d'Outre-Mer, menaçant l'équilibre social local et plaçant ces départements dans une situation d'étroite dépendance à l'égard de la métropole.

1. — La place excessive des services.

Comme dans la plupart des pays en voie de développement, le secteur tertiaire occupe une place disproportionnée dans les activités des DOM.

En 1973, à la Réunion, le secteur tertiaire représentait 75,5 % du PIB et fournissait 59 % des emplois. En revanche, l'agriculture ne représentait que 9,5 % du PIB mais fournissait 21,2 % des emplois. Dans ce secteur, où les faibles revenus sont particulièrement nombreux, la valeur ajoutée par actif était trois fois plus faible que dans le secteur tertiaire.

L'hypertrophie du secteur des services en général et de l'administration en particulier est d'autant plus préoccupante qu'elle a tendance à s'accroître au fil des années, comme le montre le tableau suivant :

TABLEAU N° 6

Répartition des emplois par secteurs d'activité en 1967 et 1974.
(En pourcentage.)

	1967	1974
Agriculture et pêche	30	20,6
Industrie et énergie	23,1	20,5
Services (secteur privé)	31,8	24
Services (administration)	15,1	34,9
	100	100

2. — L'expansion démographique.

La forte croissance démographique qui était un des traits caractéristique des DOM n'est plus générale aujourd'hui.

On assiste en effet depuis quelques années à un *renversement de la tendance démographique dans les deux départements antillais* au point que, depuis 1974-1975, la population de la Guadeloupe et de la Martinique est en diminution nette.

TABLEAU N° 7

Taux d'accroissement annuels en Martinique.

	TAUX d'accroissement (A).	TAUX de migration (B).	TAUX d'accroissement annuel (A + B).
	Pourcentages.		
1968.....	+ 2,35	— 1,66	+ 0,69
1969.....	+ 1,98	— 1,69	+ 0,29
1970.....	+ 2,07	— 1,73	+ 0,34
1971.....	+ 2,15	— 1,77	+ 0,38
1972.....	+ 1,95	— 1,82	+ 0,13
1973.....	+ 1,64	— 1,87	— 0,23
1974.....	+ 1,51	— 1,93	— 0,42
1975.....	+ 1,38	— 2,01	— 0,63
1976.....	+ 1,11	— 2,08	— 0,97

Ainsi, en Martinique, de 1968 à 1976, le taux de natalité a baissé de 3,06 % à 1,83 % tandis que le taux de migration passait de 1,66 % à 2,08 %. De même, en Guadeloupe, le taux de natalité est passé, dans le même temps, de 3,32 % à 2,15 % et le taux de migration, de 1,48 % à 2,24 %.

Cependant, à la Réunion et en Guyane, la croissance démographique reste forte.

A la Réunion, la population a augmenté de 14 % entre 1967 et 1974. Depuis 1974, la croissance démographique s'est poursuivie à un rythme plus lent (augmentation de 2,4 % pour les trois années 1975, 1976 et 1977), mais le renversement de tendance apparu aux Antilles ne s'est pas encore manifesté.

De même, la population guyanaise s'est accrue de 24 % entre 1967 et 1974 ; mais la tendance de la natalité est actuellement à la baisse (2,6 % en 1975 contre 3 % en 1968).

Malgré ces perspectives favorables, la démographie des DOM demeure actuellement très forte. Le taux d'accroissement naturel de la Réunion est le double de celui de la Métropole. Aux Antilles

comme à la Réunion, 52 % de la population a moins de vingt ans. C'est dire que les effets du renversement de tendance constaté aux Antilles et qui se produira, selon toute vraisemblance, dans d'assez brefs délais à la Réunion, ne pourra avoir d'incidence favorable que dans le long terme.

3. — Le déséquilibre des échanges commerciaux.

La croissance économique des départements d'Outre-Mer se poursuit à un rythme qu'on peut estimer satisfaisant. En francs courants, le PIB a triplé de 1970 à 1977 à la Martinique et à la Réunion ; il a été multiplié par 2,5 à la Guadeloupe. En francs constants, toutefois, la progression du PIB est de 50 % en sept ans à la Martinique et à la Réunion, et de 25 % seulement à la Guadeloupe.

TABLEAU N° 8

Taux de croissance du PIB de 1974 à 1977.

	1974	1975	1976	1977
	Pourcentage.			
Francs courants :				
Guadeloupe	+ 14,6	+ 20,7	+ 9,4	+ 13,1
Martinique	+ 27,4	+ 10,7	+ 21,4	+ 16,3
Réunion	+ 21,2	+ 15,5	+ 20,8	+ 13,1
Francs constants :				
Guadeloupe	- 1,2	+ 3,2	+ 0,8	+ 3,7
Martinique	+ 7,2	- 3,6	- 8,2	+ 6
Réunion	+ 5,9	+ 2	+ 11	+ 2

L'irrégularité de la croissance économique des DOM est due avant tout aux aléas des productions agricoles. Elle se répercute également sur le niveau des exportations. Structurellement, celles-ci demeurent trois fois plus faibles que les transferts publics en provenance de la Métropole. Quant au solde de la balance commerciale, il est constamment négatif depuis six ans et représente trois à quatre fois le montant des exportations.

TABLEAU N° 9

Evolution des transferts publics, des exportations et du déficit commercial.

	1970	1976	VARIATION 1970-1976 (multiplié par)
	(Millions de francs.)		
Transferts publics :			
Guadeloupe	413	1 271	3,1
Martinique	564	1 405	2,5
Réunion	685	2 017	2,9
	1 662	4 693	2,8
Exportations :			
Guadeloupe	209	429	2,1
Martinique	167	564	3,6
Réunion	282	450	1,6
	658	1 473	2,2
Déficit commercial :			
Guadeloupe	- 461,9	- 1 143,6	2,5
Martinique	- 568,1	- 1 233,5	2,1
Réunion	- 620,9	- 1 803,4	2,9
	- 1 650,9	- 4 180,5	2,5

CHAPITRE III

UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AMBITIEUSE

Développement et intégration sont les deux objectifs qui semblent constamment poursuivis par les Pouvoirs publics dans les Départements d'Outre-Mer. Cette politique, qui intéresse tous les secteurs de l'économie, peut être définie autour des priorités suivantes :

- moderniser et diversifier les productions agricoles ;
- créer des emplois ;
- désenclaver les départements ;
- les intégrer à la CEE ;
- assurer la survie des plus défavorisés.

1. — La modernisation et la diversification des productions agricoles.

Etant donné que les prix des principaux produits agricoles ont tendance à se stabiliser au niveau européen comme au niveau national et que, dans le même temps, les prix de revient à la production subissent une hausse continue, les exploitations agricoles des DOM sont contraintes à un effort constant de modernisation et de rentabilité : c'est cet effort que le Gouvernement soutient grâce à une aide financière non négligeable.

Les plans de modernisation de l'économie sucrière :

Ces plans sont en cours à la Réunion et en Guadeloupe. Mis en route en 1974, le plan de la Réunion est étalé sur huit ans. Financé principalement par le FIDOM (voir chapitre IV) et le budget départemental, il prévoit d'importants travaux d'amélioration foncière, la replantation de nouvelles variétés de cannes, la création d'unités-pilotes pour la récolte et le transport des cannes, etc.

Les premiers résultats sont encourageants. La richesse des cannes et le volume de la production se sont améliorés chez les petits planteurs.

En Guadeloupe, un premier plan couvrant les années 1971-1975 a permis de moderniser la réception et le transport des cannes ainsi que de remodeler les structures foncières en vue d'accroître les surfaces mécanisables.

En 1975, un nouveau programme de cinq ans a été mis en place, qui porte essentiellement sur la modernisation des petites exploitations.

Le succès de ces plans est toutefois assez relatif. Ils n'ont pas suffi, en particulier, à empêcher le recul de la production. Un nouveau programme d'aide au remodelage des terres et à la replantation a été mis en place en mai et juin 1978.

Les plans de développement de l'élevage bovin :

Ces plans ont été mis en place dans quatre départements : Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion.

Leur objectif est de couvrir les besoins en viande bovine des départements antillais et de la Réunion. En Guyane, il s'agit de porter la production à 500 tonnes en cinq ans, contre 80 tonnes actuellement.

L'effort ainsi demandé aux départements est considérable (quintuplement de la production en dix ans en Guadeloupe). Les actions entreprises consistent principalement à améliorer le cheptel reproducteur, en particulier par importation de taureaux, à étendre les surfaces plantées en fourrage, renforcer la défense sanitaire et améliorer l'encadrement technique.

Ces actions sont réalisées avec l'aide du FORMA et du FIDOM.

On doit signaler que le plan appliqué depuis 1974 à la Réunion a été un échec. En particulier, les importations d'animaux n'ont pu atteindre le niveau souhaitable car ceux-ci n'ont pu être placés que très difficilement chez les éleveurs qui ne disposaient pas toujours des installations et de la compétence nécessaires. Un nouveau plan est en cours d'élaboration.

TABLEAU N° 10
Production et importation de viande bovine.

	1974	1975	1976
	En tonnes.		
Guyane :			
Production	17	35	38
Importation	525	875	776
Guadeloupe :			
Production	3 492	3 940	3 375
Importation	1 618	2 515	3 061
Martinique :			
Production	2 000	2 000	1 900
Importation	3 188	3 619	4 371
Réunion :			
Production	582	679	455
Importation	2 542	2 422	3 184

L'évolution respective de la production et de l'importation de viande bovine dans tous les départements n'est guère encourageante. La production ne parvient manifestement pas à suivre les progrès de la consommation.

La diversification des productions :

A la Réunion, la production du *géranium* se heurte à de graves difficultés de commercialisation du fait de la concurrence des pays tiers à bas salaires. La production est tombée de 103 tonnes en 1975 à 61 tonnes en 1976 et à 40 tonnes en 1977.

La production de *vétiver*, également à la Réunion, reste en dessous du niveau souhaitable de 40 tonnes (24 tonnes en 1977, 22,9 tonnes en 1976). Il est possible cependant que le relèvement sensible des prix à la production constaté depuis 1974 conduise à une augmentation appréciable du niveau de la production.

Les perspectives sont bonnes pour la *vanille* de la Réunion, dont les producteurs ont été regroupés au sein d'une coopérative qui bénéficie de l'aide du FORMA. Malheureusement, les conditions climatiques ont provoqué une mauvaise récolte en 1977 (55 tonnes contre 104 tonnes en 1976).

La production de *tabac* des DOM est intégrée à l'organisation communautaire européenne. Son intérêt essentiel est d'être génératrice d'emplois. Cependant, si le niveau de la production est satisfaisant à la Réunion, il est en net recul aux Antilles :

TABLEAU N° 11

Production de tabac.

	1972-1973	1975-1976	1976-1977
	(En tonnes.)		
Guadeloupe	15	23	27
Martinique	42	—	—
Réunion	110	140	150

Enfin, on peut noter un certain développement des *cultures fruitières et maraîchères* aux Antilles : exportation d'avocats par la SICA de la Martinique et d'aubergines par les producteurs des deux îles. A la Réunion, la SICA obtient de bons résultats dans la collecte et la distribution des fruits, mais les importations demeurent importantes.

2. — Les créations d'emplois.

Dans le secteur **hôtelier et industriel**, la politique d'aide aux investissements créateurs d'emplois a été poursuivie en 1977.

On trouvera dans les tableaux ci-après des informations sur l'importance et la répartition de l'aide accordée par la Métropole, tant budgétaire que fiscale. Son importance est loin d'être négligeable, mais il convient de ne pas perdre de vue les limites de son efficacité. Il suffit pour cela de rapprocher le nombre d'emplois créés par les projets d'investissements industriels ayant bénéficié d'une prime d'équipement (1.011 en 1977) du nombre des jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail dans les DOM (30 000).

TABLEAU N° 12

Projets industriels ayant été agréés au titre de la prime d'équipement.

	VI ^e PLAN (1971-1975).	1976	1977
Nombre de projets.....	75	27	43
Investissements (millions de francs)....	162	149	143
Primes (millions de francs).....	20,6	22,2	28,1
Emplois créés	2 108	805	1 011

On observera dans le tableau ci-dessus, l'accélération des investissements primés depuis la fin du VI^e Plan.

Pour l'ensemble du secteur productif le coût des aides fiscales (exonération des bénéfices réinvestis dans les DOM) et budgétaires (primes d'équipement et d'emploi) ont atteint les montants suivants :

TABLEAU N° 13

Aides budgétaires et fiscales.

	1975	1976	1977
	(Millions de francs.)		
Aides budgétaires	14,1	39,8	41,2
Aides fiscales	36,1	36,7	44,2
Total	50,2	76,5	85,4

En ce qui concerne plus particulièrement les aides budgétaires au développement industriel, le tableau ci-après indique leur répartition géographique et sectorielle.

TABLEAU N° 14

**Répartition par secteurs et par départements
des primes d'équipements et d'emploi (1977).**

Secteurs.	NOMBRE	MONTANTS
	(Millions de francs.)	
Industries agro-alimentaires	16	7,0
Industries de la pêche.....	7	1,6
Industries du bois.....	8	15,1
Industries du verre, de la chimie et du caoutchouc	1	0,3
Industries diverses et du textile.....	15	4,0
Industries de la construction, du bâtiment et des travaux publics.....	10	3,6
Hôtels	7	3,9
	65	37,5
Départements.		
Guyane	7	16,5
Martinique	16	4,6
Guadeloupe	20	7,9
Réunion	22	8,5
	65	37,5

Dans le secteur rural, mention doit être faite du plan d'aménagement des Hauts de la Réunion, qui a démarré en 1978. Ce plan vise à promouvoir le développement des zones rurales des parties hautes de l'île où vit près du quart de la population. Il tend surtout à freiner les migrations intérieures vers les centres urbains du littoral qui, de ce fait, connaissent de difficiles problèmes d'emploi. Les objectifs du plan sont ambitieux : 5 000 emplois doivent être créés en vingt ans et 20 000 hectares de terres inexploitées mis en valeur. 50 millions de francs doivent être engagés à ce titre en 1978.

TABLEAU N° 15

Echéancier du programme d'aménagement des Hauts de la Réunion.

	1978	1979	1980
	(Millions de francs.)		
Etat (1).....	16	22	22,2
Fonds européens (2).....	1,9	2,6	1,9
Département et région.....	13,2	8,6	7,4
Autofinancement et emprunts.....	19,8	16,7	12,2
	50,9	49,9	43,7

(1) Ministère de l'Agriculture, Fonds de rénovation rurale et FIDOM.
(2) Fonds social européen et FEOGA-Orientation.

3. — Le « désenclavement » des Départements d'Outre-Mer.

Plusieurs actions convergentes sont poursuivies pour ouvrir les Départements d'Outre-Mer sur l'extérieur et les intégrer à l'économie métropolitaine.

Dans le domaine des transports, on relèvera tout d'abord la progression modérée des tarifs depuis deux ans :

TABLEAU N° 16

Evolution des tarifs des transports.

	1976	1977 (Pourcentage.)	1978
Tarifs aériens	+ 6	+ 6,5	+ 7,5
Tarifs maritimes :			
Réunion	0	+ 9	+ 13,3
Antilles	- 10	+ 15	+ 12

En ce qui concerne plus particulièrement la desserte maritime des Antilles, on rappellera que l'intervention de la Compagnie de navigation mixte sur la ligne en mars 1976 avait provoqué une baisse brutale des taux de fret, causant de lourdes pertes à la Compagnie générale maritime qui assurait jusqu'alors l'essentiel du trafic. Il est navrant de constater, à ce propos, que les consommateurs antillais ont peu ou pas du tout tiré bénéfice de ces baisses de taux de fret (dont l'incidence a été estimée à 90 millions de francs), lesquelles ont essentiellement profité aux importateurs et aux intermédiaires du transport maritime.

Il convient également de signaler, dans le secteur maritime, les accords intervenus entre les compagnies assurant le transport et les entreprises commerciales et industrielles des DOM. Ces accords conclus soit avec les groupements de PMI aux Antilles, soit avec l'ADIR (Association pour le développement de l'île de la Réunion), ont permis des baisses de 25 % à 40 % sur le fret des matières premières et produits industriels importés.

En ce qui concerne la conteneurisation du trafic maritime des Antilles, qui a débuté en 1976, elle sera étendue aux exportations de bananes en 1980. Les ports de Fort-de-France et Pointe-à-Pitre ont engagé les travaux nécessaires à l'accueil des navires porte-conteneurs. Le problème de l'avenir du port de Basse-Terre qui

assure jusqu'à présent l'essentiel des exportations bananières de la Guadeloupe est posé, ce port ne pouvant être desservi par les porte-conteneurs ;

La « départementalisation économique et sociale » est en bonne voie dans les DOM. Cette politique, mise en œuvre depuis le voyage aux Antilles du Président de la République en décembre 1974, tend à l'alignement progressif des procédures, des réglementations et des circuits financiers en vigueur dans les départements d'outre-mer sur ceux de la métropole.

La départementalisation revêt principalement trois aspects :

— le programme de nationalisation de l'électricité, établi en vertu de la loi du 11 juillet 1975, entraîne, d'une part, la prise en charge des investissements par EDF (qui a ainsi engagé 550,7 millions de francs depuis 1975) et, d'autre part, la réalisation de l'égalité des tarifs avec ceux de la Métropole. L'égalité est complète depuis 1978 en ce qui concerne les tarifs de moyenne tension (tarifs industriels) ; elle sera réalisée en 1980 pour les tarifs de basse tension (usage domestique). L'effort financier correspondant s'est élevé en 1978 à 147 millions de francs ;

— la réforme du crédit et du financement des investissements dans les DOM a permis d'étendre aux Départements d'Outre-Mer le champ d'activité des grands établissements de crédit métropolitains (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit foncier de France, Crédit agricole, CNME, Crédit hôtelier, Crédit coopératif). Le financement spécifique aux DOM des investissements industriels et agricoles assuré jusqu'alors par la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) a été maintenu, mais les prêts correspondants sont maintenant regroupés et gérés par un nouvel organisme dénommé SOCREDOM, constitué sous forme de société d'économie mixte. Le SOCREDOM consent également des avances aux sociétés départementales de crédit (SODEMA, SODEGA et SOFIDER) ;

— la réglementation des prix métropolitains est applicable aux Départements d'Outre-Mer depuis un arrêté du 19 décembre 1975. Les préfets des DOM ont depuis lors les mêmes compétences que leurs homologues métropolitains en matière de réglementation des prix. En outre, la Direction générale de la concurrence et des prix est intervenue dans les Départements d'Outre-Mer afin de détecter et de réglementer des situations susceptibles de donner lieu à des abus.

Une étape décisive devrait être franchie, à cet égard, lorsque l'action entreprise en vue de clarifier la facturation des produits importés et d'imposer dans tous les cas une analyse détaillée des coûts aura abouti.

4. — L'intégration des DOM à la Communauté économique européenne.

L'application de la législation européenne aux Départements d'Outre-Mer ne va pas sans poser aux milieux professionnels de ces départements de sérieux problèmes d'adaptation.

Certes, la CEE leur apporte le régime de garantie de prix du FEOGA ainsi que les aides financières de ses divers fonds :

— FEOGA : les interventions de la section Garantie ont été progressivement étendues aux principales productions agricoles des DOM (le sucre en 1968, le tabac en 1970, les conserves d'ananas en 1976, les céréales en 1977).

Depuis 1977 ont eu lieu également les premières interventions de la section Orientation du fonds. Elles ont porté sur des travaux d'infrastructure rurale, les subventions s'élevant à 27,3 millions de francs ;

— FEDER (Fonds européen de développement régional) étendu aux DOM en 1976 et pour lequel 78,9 millions de francs d'investissements agréés ont été retenus ;

— Fonds social européen (formation professionnelle) ;

— Fonds européen de développement (FED) : au titre du III, FED (1971-1976), les DOM ont bénéficié de 99,9 millions de francs de subventions et de 20 millions de francs de prêts. Le montant des aides prévues au IV^e FED s'élève actuellement à 43,1 millions de francs. L'essentiel de cette aide ira au financement de travaux d'irrigation et à la création de deux fermes expérimentales d'élevage bovin en Guyane.

Les aides européennes sont donc appréciables. Mais elles ont malheureusement des contreparties assez mal supportées par les milieux économiques locaux.

D'une part, les DOM sont soumis aux règles douanières de la CEE dont ils font partie intégrante et ne peuvent, en particulier, pratiquer des hausses sélectives de droit de douane pour protéger leurs industries.

D'autre part, la Convention de Lomé entre la CEE et les Etats ACP permet aux produits de ces pays, souvent concurrents directs de ceux des DOM, d'entrer librement dans la CEE. Ainsi, la Réunion subit-elle la concurrence de l'île Maurice dans ses exportations de sucre et de textiles vers l'Europe. La même convention reconnaît en outre aux Etats ACP la liberté de taxer ou de contingerter les produits européens, y compris ceux qui sont exportés par les Départements d'Outre-Mer.

Cette dernière possibilité de libre taxation des produits importés est revendiquée par certains secteurs de l'opinion des DOM en vue de protéger leurs propres activités. Ceux-ci estiment en effet insuffisante la clause de sauvegarde spécifique dont ils bénéficient déjà en application de l'article 10 de la Convention de Lomé.

5. — L'assistance aux Départements d'Outre-Mer les plus défavorisés.

Les départements les plus démunis de ressources ou soumis à des conditions naturelles particulièrement défavorables font l'objet de mesures spécifiques de la part du Gouvernement en vue de faciliter leur « décollage » économique ou, tout simplement, d'assurer leur survie. Il s'agit de la Guyane, de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon.

Le programme de mise en valeur de la Guyane :

Lors d'un Conseil restreint tenu le 21 juillet 1975, le Gouvernement avait arrêté un ensemble de mesures visant à la mise en valeur et au peuplement de la Guyane.

La mise en valeur de ce département devait plus particulièrement orienter vers *l'exploitation forestière*, assortie à terme de l'implantation d'une industrie de pâte à papier, *l'agriculture* et *l'exploitation minière*.

Au titre du PAP n° 7 qui vise d'abord à développer l'agriculture dans les Départements d'Outre-Mer, il est prévu qu'un programme de développement agricole de la Guyane doit conduire à l'implantation de trente exploitations individuelles de 100 hectares en moyenne. Pour accompagner ce développement, les Pouvoirs publics doivent mener les études complémentaires (études pédologiques, études de faisabilité pour les cultures nouvelles) et créer à la fois des fermes pépinières et unités techniques de production en vraie grande pour les spéculations nouvelles (riz, cocos, cultures fruitières et maraichères).

Pendant la période 1976-1977, deux fermes pépinières dotées de cent quatre-vingts têtes de bovins ont été installées ainsi que deux unités de production de fruits et de riz.

Au total, une quarantaine d'exploitations agricoles ont été créées.

Au cours du premier trimestre 1978, la production forestière a atteint le double de celle du trimestre correspondant de 1977. En revanche, le projet présenté par la société « International Paper »

en commun avec la société « Cellulose du Pin » en vue de la création à une usine de production et de transformation du bois semble sérieusement compromis.

Dans le secteur minier, l'inventaire des ressources du département entrepris par le BRGM se poursuit mais les perspectives de mise en exploitation du gisement de bauxite de Kaw sont encore lointaines.

Dans l'ensemble, il semble donc que le développement de la Guyane suit encore un rythme assez lent.

L'équipement de Mayotte :

Depuis le 20 décembre 1976, Mayotte est doté d'un statut particulier qu'on pourrait qualifier de statut départemental allégé. Le statut départemental intégral suppose en effet un certain nombre de structures administratives et juridiques qui n'existent pas encore dans l'île, compte tenu de son bas niveau d'évolution économique et sociale.

Le potentiel économique de Mayotte est encore largement sous-exploité tant dans le domaine agricole que touristique. L'industrie est inexistante.

Cependant, l'agriculture est susceptible d'apporter aux 40 000 mahorais de l'île des ressources appréciables, car les terres y sont riches et peuvent permettre la culture du riz et l'élevage. Cependant l'île doit importer 2 000 tonnes de riz par an. Actuellement, les exportations sont composées pour les trois-quarts d'essence d'ylang-ylang. Les autres productions agricoles se résument à 800 tonnes de coprah, 10 tonnes de vanille, 75 tonnes de café et 240 tonnes de cannelle. Mayotte importe 1 800 tonnes de produits alimentaires par an.

Dotée d'un beau lagón, l'île peut également prétendre attirer le tourisme. Mais les ressources hôtelières sont quasi nulles.

Dans ces conditions, la tâche prioritaire à accomplir est de doter l'île des équipements qui lui font défaut et qui sont indispensables à son développement : axes routiers, eau potable, assainissement, liaisons aériennes et maritimes, équipements sanitaires et scolaires, etc.

Les équipements publics qui ont été réalisés se sont élevés à 11 millions de francs en 1977 contre 2,5 millions de francs seulement en 1976. Ces sommes ont été employées à la construction de bâtiments publics et de logements et à la réalisation de la route M'Sacuboro-Dzoumogné.

Le principal projet d'équipement de Mayotte est la construction du port maritime de Longoni.

Dans le domaine des transports aériens, une liaison régulière existe depuis août 1977 avec la Réunion. Mayotte est également desservie régulièrement par la Compagnie Air-Comores.

Au plan budgétaire, les crédits affectés à Mayotte sont retracés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 17

Dotations budgétaires en faveur de Mayotte.

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
DOM. — Secteur non programmé :		
Dépenses ordinaires	12,24	10,52
Dépenses en capital.....	0,42	0,42
	12,66	10,94
DOM. — Secteur programmé :		
FIDOM, section centrale.....	9,25	5,21
FIDOM, section locale.....		3,00
	9,25	8,21
Ministères techniques :		
Education	3,61	2,77
Intérieur	0,78	2,80
Santé	0,56	0,19
Agriculture	0,49	1,35
Transports	0,50	2,61
PTT	0,55	0,83
Équipement et logement.....	8,18	8,85
	15,17	19,40
Total des crédits.....	37,68	38,55

Les problèmes de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon :

La pêche industrielle à Saint-Pierre et Miquelon est entre les mains d'une seule entreprise, la société Interpêche, qui dispose de trois chalutiers et d'une usine de transformation à terre. Cette société qui achète toute la production locale, y compris le produit de la pêche artisanale assure l'unique activité productrice du département et emploie 20 % de la population active du secteur privé, étant observé que la moitié de la population active est composée de fonctionnaires.

Toute la production locale est vendue, après transformation en surgelé, sur le marché international de Boston. Les ressources des pêcheurs des îles dépendent donc étroitement des cours du marché et du taux de change du dollar.

Au cours de ces dernières années, la société Interpêche a rencontré de sérieuses difficultés : augmentation des salaires des équipages de 18,2 % en 1977, recrutement des équipages de plus en plus difficile en raison du niveau de vie plus élevé des pêcheurs du Canada et surtout, production insuffisante des navires. Alors que l'usine pourrait absorber 10 000 tonnes de poissons par an, la production a atteint 7 200 tonnes en 1976 et 6 500 tonnes en 1977. Cette insuffisance est imputable d'une part au montant des quotas de pêche résultant des accords franco-canadiens, et d'autre part à l'absence d'installations de semi-congélation sur les navires.

Plusieurs mesures ont été prises en juillet 1978 afin de remédier à cette situation : le développement de la capacité de congélation est prévu sur un navire ainsi qu'une meilleure utilisation des quotas. Le SOCREDOM accordera sa garantie aux investissements qui seront réalisés et la trésorerie de la société sera allégée.

En ce qui concerne les relations avec le Canada pour l'exploitation de la zone des 200 milles, des accords intérimaires ont été conclus en 1976. Ces accords attribuent la surveillance des ressources contenues dans la zone conjointement au Canada et à la France. Cependant, le Canada a marqué son intention de mettre fin à ces arrangements intérimaires très prochainement. Des négociations sont en cours en vue d'établir une nouvelle délimitation entre les deux zones.

D'autre part, le Canada et la Communauté économique européenne ont conclu un accord le 28 juillet 1978 pour l'attribution de quotas dans la zone canadienne.

CHAPITRE IV

LÈS CREDITS BUDGETAIRES POUR LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN 1979

Les Départements d'Outre-Mer bénéficient de crédits provenant soit du budget des DOM, pour une part assez faible, soit des budgets des différents Ministères techniques (Education, Défense, Economie, etc.).

1. — Le budget des Départements d'Outre-Mer.

Le projet de budget des DOM pour 1979 s'élève à **530,7 millions de francs**, contre 602,9 millions de francs en 1978. La diminution des crédits inscrits à ce budget est importante (— 19,9 %). En 1978, le budget des DOM avait augmenté de 4,5 %.

Schématiquement, ce budget se présente de la manière suivante :

TABLEAU N° 18
Budget des DOM pour 1979.

	1978	1979 (1)	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Dépenses ordinaires :			
Moyens des services.....	274,5	197,8	— 27,9
Interventions publiques	114,2	147,6	+ 29,2
Total	388,7	345,4	— 11,1
Dépenses en capital :			
Crédits de paiement.....	214,2	185,9	— 15,6
Total des crédits.....	602,9	530,7	— 19,9
Autorisations de programme.....	235	225,2	— 4,1

(1) Projet de budget modifié par l'Assemblée nationale.

Ainsi, le budget des Départements d'Outre-Mer ne représente plus en 1979 que 6,2 % des crédits budgétaires consacrés à ces départements et 0,1 % du budget de l'Etat.

L'analyse des diverses catégories de dépenses conduit aux conclusions suivantes :

Les dépenses de fonctionnement sont fortement diminuées par suite du transfert au budget de l'Intérieur de crédits de la police nationale.

C'est ainsi que 96,2 millions de francs, représentant l'ensemble des crédits affectés à la police nationale dans les DOM en 1978 sont transférés au budget de l'Intérieur.

Les crédits du service militaire adapté augmentent de 9 % et atteignent 133,3 millions de francs.

Les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et des préfectures s'accroissent de 13 %. Elles s'élèvent à 64,5 millions de francs.

A remarquer que les seules créations d'emplois intéressant cette catégorie de dépenses concernent les services de la police nationale. Avant que ceux-ci soient transférés budgétairement au Ministère de l'Intérieur, ils ont en effet été accrus de 107 emplois nouveaux (coût : 10,5 millions de francs).

Au total, les dépenses de fonctionnement des services diminuent de 27,9 %. En l'absence du transfert des services de police nationale, ces dépenses se seraient accrues de 10,9 % et l'ensemble du budget des DOM aurait augmenté de 4,8 %.

Les subventions de fonctionnement évoluent de façon disparate.

L'augmentation de 29,2 % de ces subventions n'est qu'apparente. Elle résulte essentiellement du transfert des crédits de soutien à la production du sucre, précédemment inscrits parmi les dépenses en capital. Ce transfert a été décidé par l'Assemblée Nationale. Il s'élève à 39 millions de francs en crédits de paiement et 38,6 millions en autorisations de programme.

Si l'on fait abstraction de ce transfert, les subventions de fonctionnement sont en recul de 4,9 % par rapport à 1978. En fait, il convient de distinguer au sein de cette masse :

— l'aide aux collectivités locales, qui diminue de 10,4 %, soit 8 millions de francs ; cette diminution, toutefois, est due à des causes purement techniques : annulation d'une provision pour le rappel de traitements de fonctionnaires de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon (— 2 millions de francs) et prise en charge par EDF et les communes de Saint-Pierre-et-Miquelon de personnels payés jusqu'alors par l'Etat (— 6 millions de francs) ;

— le financement de la migration organisée par le BUMIDOM, qui progresse de 8 %, passant de 29,8 à 32,2 millions de francs.

Les subventions d'équipement sont marquées par une assez forte progression des dotations du FIDOM.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de 1978 à 1979 des subventions d'équipement allouées par l'Etat.

TABLEAU N° 19

**Subventions d'équipement de l'Etat.
(Autorisations de programme.)**

	1978	1979	Variation en pourcentage.
	(En millions de francs.)		
FIDOM :			
Section générale	166,2	142,1 (1)	- 14,5
Section départementale	48,4	102,5	+ 111,9
	214,6	244,6	+ 14 »
Organismes de recherche	8,2	8,7	+ 6,1
Divers (dont SMA).....	11,5	11,3	»
	234,3	264,8	+ 13 »

(1) 102,5 si l'on tient compte du transfert opéré par l'Assemblée Nationale (voir p. 26).

En ce qui concerne le *Fonds d'investissements des DOM* (FIDOM), le Gouvernement a décidé de réformer la structure du fonds dans le sens d'une plus grande déconcentration.

Le fonds est maintenant divisé en une section générale qui regroupe les opérations relevant de l'action directe de l'Etat ou intéressent l'ensemble des Départements d'Outre-Mer et une section départementale qui regroupe les opérations qui, dans l'ancienne section centrale, étaient de la compétence des départements ou des régions.

Pour 1979, la répartition des crédits budgétaires destinés au FIDOM est la suivante (autorisations de programme) :

	Millions de francs.
<i>Section générale :</i>	
PAP n° 7 (aménagement hydroagricoles en Guadeloupe, Martinique et Réunion; plan de développement agricole de la Guyane).....	39,50
Plan de modernisation de l'économie sucrière.....	8 »
Primes d'équipement et d'emplois non déconcentrées....	36 »
Etudes générales.....	10,50
Divers et réserve d'intervention.....	8,50
Soutien au prix du sucre et aide aux petits planteurs (1) ..	39,58
	142,08
<i>Section locale</i>	102,50

(1) Cette dotation a été transférée par l'Assemblée Nationale au titre IV.

Dans le courant de l'année 1979, les crédits de la section départementale seront répartis par le comité directeur du fonds entre les différents départements, puis par les assemblées régionales et les conseils généraux.

En revanche, la répartition des deux sections du fonds pour 1978 est connue. Elle s'établit comme suit :

TABLEAU N° 16
FIDOM 1978. — Section centrale.

	Millions de francs.	Pourcentage.
Répartition par département :		
Guadeloupe	20,75	12,4
Martinique	13,65	8,2
Guyane	18,30	10,9
Réunion	31,50	18,8
Saint-Pierre-et-Miquelon	3 »	1,8
Mayotte	8,21	4,9
Opérations communes	71,94	43
	167,33	100
Répartition par secteurs :		
Alde à la production agricole	50,19	30
Génie rural	15,40	
Eaux et forêts	1,64	16
Assistance technique	8 »	
Réforme foncière	1,61	
Tourisme	11,55	6,9
Industrialisation	51,42	30,7
Infrastructure économique	4,70	2,8
Urbanisme et habitat	6,74	4
Etudes et divers	11,61	6,9
Actions socio-culturelles	0,15	0,1
Equipement administratif	1,84	1,1
Réserve	2,50	1,5
	167,33	100

TABLEAU N° 21
FIDOM 1978. — Section locale.

	Départements.	Communes.	Total.	Pourcentage.
	(Millions de francs.)			
Guadeloupe	6,98	5,54	12,50	25,8
Martinique	2,80	8,90	11,70	24,2
Guyane	2,91	3,39	6,30	13
Réunion	4,19	9,31	13,50	27,9
Mayotte	3 »	»	3 »	6,2
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,38	»	1,38	2,9
	21,24	27,14	48,38	100

En ce qui concerne l'aide à la recherche scientifique, qui passe de 8,93 à 8,73 millions de francs en 1979, les bénéficiaires en seront, comme les années précédentes, le GERDAT (Groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale), l'ORSTOM (Office de recherche scientifique et technique d'Outre-Mer) et l'ISTPM (Institut scientifique et technique des pêches maritimes). L'analyse des dotations à ces organismes est retracée dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 22

Subventions aux organismes de recherche.
(Autorisations de programme.)

	1978	1979
	(Millions de francs.)	
GERDAT	7,75	8,22
ORSTOM	0,18	0,19
ISTPM	0,30	0,32
	8,23	8,73

2. — Les crédits des Ministères techniques.

Par suite de la « départementalisation économique et sociale » entreprise depuis 1975 dans les Départements d'Outre-Mer, l'essentiel des crédits destinés aux DOM est géré directement par les Ministères techniques (92,6 % en 1977, 93 % en 1978, 93,8 % en 1979). Leur montant s'élèvera en 1979 à 8 526 millions de francs.

Il est difficile d'avoir une idée exacte de la répartition de ces crédits, en particulier de l'importance respective des départements bénéficiaires.

Cependant, l'Assemblée Nationale a obtenu que les documents budgétaires précisent désormais la répartition de ces crédits par département.

Le tableau ci-dessous présente néanmoins une analyse de ces crédits par Ministères et par nature de dépenses.

TABLEAU N° 23

Répartition des crédits affectés aux DOM.

	1978	1979
	(En millions de francs.)	
Répartition par ministères :		
Agriculture	156,5	163 »
Anciens combattants	27,9	30,6
Culture	4,5	5 »
DOM	474,4	390,3
Economie et Budget	511,5	380,3
Education	2 684 »	3 019,5
Universités	52,4	54,1
Environnement	466,1	383,4
Industrie	5,3	5,4
Jeunesse et Sports	10,1	10,1
Intérieur	54,4	60 »
Justice	57,5	112,1
Premier Ministre	22,8	27,3
Transports	139,7	261,2
Travail - Santé	1 498,9	1 779,9
PTT	648,7	700,6
Total dépenses civiles	6 834,8	7 584,8
Dépenses militaires	839,6	941,2
Total	7 694,4	8 526 »
Répartition par nature de dépenses :		
Dépenses ordinaires civiles	5 815 »	6 519,1
Dépenses ordinaires militaires	757,4	847,4
Dépenses en capital civiles	1 023,5	1 050,8
Dépenses en capital militaires	82,3	93,8
Gestion des services	16,2	14,9
	7 694,4	8 526 »

On notera la part prépondérante prise dans ces crédits par les Ministères de l'Education (35 % des crédits), du Travail et de la Santé (21 %) et de la Défense (11 %).

D'autre part, il n'est pas inutile de rappeler les *principaux programmes d'investissements* financés en 1977 et 1978 et envisagés en 1979 par les Ministères autres que celui des DOM.

Ministère de l'Agriculture :

Ce Ministère participe au financement du programme d'actions prioritaires n° 7 du VII^e Plan, et notamment :

— au programme d'actions prioritaires pour l'irrigation de 9 000 hectares dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. En 1977 et 1978, cette participation a été respectivement de 25,2 et de 23,7 millions de francs ;

— au programme d'habitat et d'hygiène sociale (adduction d'eau potable et d'assainissement) dans l'ensemble des DOM ; en 1978, cette participation a été respectivement de 18,9 et de 20,93 millions de francs ;

— au programme d'actions prioritaires agricoles de la Guyane : 2,1 millions de francs en 1977 et 5,35 millions de francs en 1978.

Ministère de l'Education :

Ce Ministère a consacré en 1977 et 1978 respectivement 30,15 millions de francs et 20 millions de francs au financement des constructions scolaires du premier degré et 113,5 et 112,5 millions de francs aux constructions scolaires du second degré.

Ministères de l'Environnement et du Cadre de Vie et des Transports :

Les principaux programmes financés en 1977 et 1978 par ces départements ministériels ont concerné :

— la réalisation à Fort-de-France et à Pointe-à-Pitre des infrastructures portuaires nécessaires à la réception des navires porte-conteneurs dont la mise en service est prévue en 1980 ;

— l'approfondissement du chenal d'accès du port de Degrad-des-Cannes, en Guyane ;

— le renforcement de la jetée nord, le prolongement de la jetée sud et l'agrandissement de la darse de pêche du port de la Pointe-des-Galets, à la Réunion ;

— l'amélioration et le renouvellement de l'équipement de signalisation maritime dans l'ensemble des DOM ;

- la reconstruction du pont sur la rivière de l'Est, à la Réunion ;
- le renforcement de la RN I Cayenne—Saint-Laurent-du-Maroni ;
- la construction du pont sur la rivière Comté et de divers ponts sur la route de l'Est, en Guyane ;
- la réfection des pistes des aérodromes internationaux de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre et Saint-Denis-Gillot ;
- l'équipement radar de Pointe-à-Pitre et de Cayenne ;
- le curage des ravines et l'endiguement de la rivière Patate, à Durand, à la Réunion ;
- l'aménagement de la rivière Monsieur, en Martinique ;
- la résorption de l'habitat insalubre et les programmes de construction d'HLM intéressant l'ensemble des quatre DOM et bénéficiant de subventions ainsi que de bonifications d'intérêts ;
- la construction de logements de fonctionnaires, à Mayotte.

L'effort financier de ce département ministériel a essentiellement porté sur l'équipement hospitalier et principalement sur le financement de l'hôpital de la Meynard, en Martinique, et sur les compléments de financement nécessaires à l'achèvement de l'hôpital de Saint-Pierre, à la Réunion.

Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications :

Ce département ministériel a consacré respectivement 70 millions de francs en 1977 et 115 millions de francs en 1978 à l'achèvement du programme d'automatisation et à l'extension des réseaux téléphoniques intérieurs des DOM.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs :

Ce département ministériel a subventionné en 1977 l'achèvement du CREPS de Pointe-à-Pitre, la création d'une base de plein air et de loisirs à Fort-de-France, la construction d'une salle des sports au CES de la République de Cayenne, un programme de dix piscines industrialisées et la première tranche du CREPS de la Réunion.

En 1978, son effort financier a porté sur la deuxième tranche du CREPS de la Réunion et sur diverses opérations ponctuelles d'équipement sportif déconcentrées dans l'ensemble des DOM.

Ministère de l'Intérieur :

Ce Ministère a participé en 1977 pour un montant total de 8 millions de francs au financement des programmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable des communes urbaines

des DOM et consenti une subvention exceptionnelle de 780 000 F pour le financement d'une première tranche de l'adduction d'eau des communes de Mamoutzou et de Dzaoudzi, à Mayotte.

En 1978, l'ensemble de ces programmes a bénéficié d'une participation totale de 10,5 millions de francs. De plus, ce Ministère a consenti, à titre exceptionnel, un effort de 4,2 millions de francs pour subventionner des travaux urgents de voirie communale entrepris en Basse-Terre de Guadeloupe, à Miquelon et à Mayotte.

Les projets envisagés par les Ministères pour 1979 concernent, par ordre d'urgence :

— la poursuite des actions entreprises dans le cadre du programme d'actions prioritaires n° 7 du VII^e Plan, dans le domaine de l'hydraulique agricole, de l'habitat et de l'hygiène sociale et du développement agricole de la Guyane, avec le concours du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat au Logement ;

— l'intensification de l'effort du Ministère de l'Education dans la réalisation des programmes de constructions scolaires du second degré ;

— la réalisation par le Ministère des Transports des travaux d'infrastructure portuaire et routière indispensables pour l'évacuation de la production des exploitants forestiers de la région de Saint-Laurent-du-Maroni ainsi que d'opérations diverses de rattrapage à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

— la création de la RN I bis, route de désenclavement du port de Fort-de-France, avec la participation du Ministère des Transports ;

— l'achèvement par le Ministère des Transports des travaux de réfection des pistes des aéroports internationaux de Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Cayenne et Saint-Denis ;

— la construction, avec le concours du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, d'un stade omnisports à Saint-Paul-de-la-Réunion et d'une piscine municipale à Cayenne.

CONCLUSIONS ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Votre Commission des Finances a procédé, le 12 octobre 1978, à l'examen du budget des Départements d'Outre-Mer pour 1979.

Votre rapporteur a rappelé les grandes caractéristiques de ce projet de budget :

— d'un montant de 530,7 millions de francs, le budget des DOM diminue de 19,9 % par rapport au budget de 1978. Ce recul est dû au transfert des dépenses des services de la police nationale au budget du Ministère de l'Intérieur. Si l'on fait abstraction de ce transfert, les crédits du budget des DOM augmentent de 4,8 %, ce qui correspond à un recul en francs constants ;

— la part du budget des DOM dans l'ensemble des crédits consacrés à ce département demeure très faible (6,2 %). Les dépenses des autres Ministères en faveur de ces départements s'élèveront en 1979 à 8,1 milliards de francs, soit à un montant supérieur de 10 % à celui de 1978 ;

— les dotations du Fonds d'investissement des DOM s'accroissent de plus de 14 % en autorisations de programme (1). Cet effort non négligeable s'accompagne d'une redistribution des dotations. Les dotations réparties et gérées par les départements eux-mêmes seront en effet plus que doublées.

Au plan économique, votre rapporteur a insisté particulièrement sur les graves problèmes d'emploi qui se posent aux Antilles et, surtout, dans l'île de la Réunion.

Votre Commission des Finances a ensuite procédé à un large échange de vue sur le projet de budget pour 1979.

Elle a notamment marqué sa préoccupation sur les trois points suivants :

— le statut de Mayotte, proche de celui des autres Départements d'Outre-Mer, est-il adapté aux problèmes de cette île ?

— le plan de développement de la Guyane semble marquer le pas. Qu'est-il envisagé actuellement pour l'avenir de ce département ?

(1) Compte non tenu du transfert de crédits décidé par l'Assemblée Nationale.

— les Antilles, et la Martinique en particulier, connaissent une crise de la production et de l'industrie sucrières. Il conviendrait que cette crise soit résorbée ou que son incidence sociale soit fermement limitée.

Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission des Finances, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits des Départements d'Outre-Mer pour 1979.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 76 bis (nouveau).

DOCUMENTS ANNEXES AU PROJET DE LOI DE FINANCES ET RELATIFS AUX CREDITS PREVUS POUR LES DOM ET LES TOM

Texte adopté par l'Assemblée Nationale et proposé par votre Commission.

L'article 85 de la loi de finances pour 1969, n° 68-1172 du 27 décembre 1968 est complété par la phrase suivante :

« Ces documents précisent la répartition des crédits respectivement par département et par territoire. »

Commentaires. — L'article 85 de la loi de finances pour 1969 prévoit qu'un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier de l'Etat en faveur des Départements et des Territoires d'Outre-Mer est présenté chaque année à l'appui du projet de loi de finances.

Jusqu'à présent, les indications données par ce document étaient globalisées. Les crédits des ministères techniques étaient en effet regroupés par ministère et par nature de dépenses (dépenses ordinaires et dépenses en capital), ce qui a paru, à l'expérience, nettement insuffisant.

La proposition d'amendement adoptée par l'Assemblée Nationale tend à imposer au Gouvernement de présenter une répartition de ces crédits par Département et par Territoire d'Outre-Mer.

Cette disposition va dans le sens des observations maintes fois formulées par le Sénat. Il est donc proposé de l'adopter.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

FIDOM

Répartition de la section centrale 1978.

NOMENCLATURE	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON	MAYOTTE	OPERATIONS communes.	TOTAL
I. — AIDE A LA PRODUCTION								
1 A. — Production agricole.								
Développement de la production agricole.	»	»	»	»	275	»	»	275
Diversification agricole.....	251	»	»	»	»	»	»	251
Développement des cultures fruitières..	»	»	»	»	»	90	»	90
Culture du tabac.....	»	»	»	300	»	»	»	300
Aide à la garantie du prix du sucre et aide sociale aux petits planteurs de canne	10 500	780	»	»	»	»	»	11 280
Aide à la garantie du prix du sucre....	»	»	»	9 000	»	»	»	9 000
Aide sociale aux petits planteurs.....	»	»	»	11 000	»	»	»	11 000
Développement de la production ani- male	»	»	»	»	»	150	»	150
Amélioration du cheptel.....	»	250	»	»	»	»	»	250
Action phyto-sanitaire.....	»	»	»	»	»	200	»	200
Vulgarisation petit outillage.....	»	»	»	»	»	200	»	200
Amélioration des pâturages.....	»	200	»	»	»	»	»	200
Développement des coopératives.....	»	»	»	»	»	100	»	100
CTCS	»	700	»	»	»	»	»	700
Carte des cultures.....	»	20	»	»	»	»	»	20
Ramassage et collecte du lait.....	»	50	»	»	»	»	»	50
Aide aux équipements d'élevage.....	»	130	»	»	»	»	»	130
Programme d'actions prioritaires agri- cole :								
Etudes	»	»	600	»	»	»	»	600
Fermes pépinières.....	»	»	1 500	»	»	»	»	1 500
Unités techniques de production....	»	»	700	»	»	»	»	700
Aides aux investissements agricoles :								
Aménagements fonciers.....	»	»	2 000	»	»	»	»	2 000
Voierie de desserte d'exploitations..	»	»	1 800	»	»	»	»	1 800
Matériel agricole.....	»	»	900	»	»	»	»	900
Plantation de pâturages.....	»	»	500	»	»	»	»	500
Organisation agro-industrielle.....	»	»	700	»	»	»	»	700
Provision pour aval des prêts consentis aux exploitants agri- coles	»	»	1 300	»	»	»	»	1 300
Total 1 A.....	10 731	2 130	10 000	20 300	275	740	»	44 196

NOMENCLATURE	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON	MAYOTTE	OPERATIONS communet.	TOTAL
1 B. — Aides économiques.								
Production sucrière :								
Plan de modernisation.....	3 500	»	»	2 500	»	»	»	6 000
Total 1 B.....	3 500	»	»	2 500	»	»	»	6 000
Total 1 (A + B).....	14 251	2 130	10 000	22 600	275	740	»	50 196
2. — Génie rural.								
Hydraulique agricole.....	3 751	»	»	»	»	»	»	3 751
Eaux souterraines.....	»	»	»	850	»	»	»	850
Création de périmètres irrigués pour cultures maraîchères.....	»	»	»	»	»	100	»	100
Desserte en eau potable de Mamoutzou- Dzaoudzi-Pamanzi	»	»	»	»	»	1 596	»	1 596
Hydroagriculture :								
Champ Borne, fonctionnement de l'organisme de gestion.....	»	»	»	270	»	»	»	270
Bras de Cilaos.....	»	»	»	4 230	»	»	»	4 230
Barrage de Saint-Pierre-Manzo.....	»	1 210	»	»	»	»	»	1 210
Protection des sols.....	»	»	»	»	»	100	»	100
Petite et moyenne hydraulique.....	»	900	»	»	»	»	»	900
Irrigation du Sud-Est réseaux.....	»	1 690	»	»	»	»	»	1 690
Station des cultures irriguées de Sainte- Anne	»	400	»	»	»	»	»	400
Barrage de Crève-Cœur.....	»	200	»	»	»	»	»	200
Conduite Manzo-Crève-Cœur.....	»	100	»	»	»	»	»	100
Total 2.....	3 751	4 500	»	5 350	»	1 796	»	15 397
3. — Eaux et forêts.								
Actions sylvicoles de production.....	»	»	»	1 640	»	»	»	1 640
Total 3.....	»	»	»	1 640	»	»	»	1 640
4. — Assistance technique.								
CTGREF	»	150	»	»	»	»	»	150
SATEC	»	»	740	»	»	»	»	740
SATEC :								
Frais généraux.....	»	»	»	»	»	»	3 850	3 850
Formation personnel AT.....	»	»	»	»	»	»	550	550
Action SUAD.....	»	1 300	»	»	»	»	»	1 300
CUMA, transport de cannes.....	»	456	»	»	»	»	»	456
Union des SICA, plan de soutien de la banane	»	700	»	»	»	»	»	700
Prise en charge par le ministère de l'agriculture de 24 vacataires.....	»	»	»	»	»	»	250	250
Total 4.....	»	2 606	740	»	»	»	4 650	7 996
Total I (1+2+3+4).....	18 002	9 236	10 740	29 790	275	2 536	4 650	75 229

NOMENCLATURE	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON	MAYOTTE	OPERATIONS communes.	TOTAL
II. — RÉFORME FONCIÈRE								
Aménagements fonciers.....	»	»	»	1 330	»	»	»	1 330
Encadrement technique SAFER.....	»	282	»	»	»	»	»	282
Total II.....	»	282	»	1 330	»	»	»	1 612
III. — TOURISME								
Prospection, propagande et publicité touristiques	120	1 500	»	220	»	»	»	1 840
Promotion touristique, assistance tech- nique	475	»	»	»	»	»	»	475
Promotion touristique à l'étranger.....	»	»	»	»	»	»	2 000	2 000
Offices du tourisme	»	»	100	»	»	»	»	100
APROMEAF, branche tourisme :								
Fonctionnement	»	»	»	»	»	»	275	275
Promotion touristique en Métropole.	»	»	»	»	»	»	350	350
Primes d'emploi.....	»	»	»	»	»	»	4 000	4 000
Musées d'Outre-Mer.....	»	»	»	»	»	»	22	22
Aménagements touristiques :								
Golf de Saint-François.....	300	»	»	»	»	»	»	300
Zone opérationnelle de Gosier.....	200	»	»	»	»	»	»	200
Parc des Floralles, Trois-Ilets.....	»	300	»	»	»	»	»	300
Aménagement de plages.....	101	»	»	»	»	»	»	101
Aménagement de plages à Basse- Terre	300	»	»	»	»	»	»	300
Aide à la petite hôtellerie.....	105	320	»	»	100	»	»	525
Parc naturel régional.....	150	»	»	»	»	»	»	150
Bureau de promotion touristique.....	»	310	»	»	»	»	»	310
Gardiennage 50 pas géométriques.....	50	250	»	»	»	»	»	300
Total III.....	1 801	2 630	100	220	100	»	6 647	11 548
IV. — INDUSTRIALISATION								
1. — Industrie.								
Aide à l'association des petites et moyennes industries.....	50	»	»	»	»	»	»	50
Direction de la promotion industrielle.	120	»	»	»	»	»	»	120
Bureau de promotion industrielle... ..	»	210	»	»	»	»	»	210
Primes d'équipement.....	»	»	»	»	»	»	33 707	33 707
Etudes et assistance technique.....	»	»	»	»	»	»	1 000	1 000
Primes d'emploi.....	»	»	»	»	»	»	15 000	15 000
APROMEAF, branche industrie.....	»	»	»	»	»	»	440	440
Total 1.....	170	210	»	»	»	»	50 147	50 527

NOMENCLATURE	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON	MAYOTTE	OPERATIONS communes.	TOTAL
2. — Artisanat.								
Chambre des métiers :								
Assistance technique.....	»	150	»	»	»	»	»	150
Construction d'une maison de l'arti- sanat	»	»	100	»	»	»	»	100
Développement d'une production artisanale	»	»	»	»	200	»	»	200
Total 2.....	»	150	100	»	200	»	»	450
3. — Pêche.								
Armement flottille, art. ARCOMA.....	»	409	»	»	»	»	»	409
Relance pêche artisanale.....	»	30	»	»	»	»	»	30
Total 3.....	»	439	»	»	»	»	»	439
Total IV (1+2+3).....	170	799	100	»	200	»	50 147	51 416
V. — INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE								
1. — Routes et ponts.								
Etudes routières.....	»	»	»	»	500	»	»	500
Routes principales de pénétration en zones d'exploitation forestière.....	»	»	1 600	»	»	»	»	1 600
Bitumage rue Miquelon.....	»	»	»	»	1 000	»	»	1 000
Total 1.....	»	»	1 600	»	1 500	»	»	3 100
2. — Ports.								
Curage du canal Laussat.....	»	»	200	»	»	»	»	200
Etudes portualres Saint-Pierre-Miquelon- Langlade)	»	»	»	»	600	»	»	600
Protection de la digue Sud-Est du port de Saint-Pierre.....	»	»	»	»	300	»	»	300
Total 2.....	»	»	200	»	900	»	»	1 100
3. — Autres équipements.								
Alimentation des centres urbains en électricité	»	»	»	»	»	500	»	500
Total 3.....	»	»	»	»	»	500	»	500
Total V (1+2+3).....	»	»	1 800	»	2 400	500	»	4 700

NOMENCLATURE	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	REUNION	SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	MAYOTTE	OPERATIONS communes.	TOTAL
VI. — URBANISME ET HABITAT								
Sociétés immobilières.....	440	»	1 690	»	»	»	»	2 130
Rénovation urbaine Basse-Terre.....	200	»	»	»	»	»	»	200
Intérêts des prêts.....	»	»	»	»	»	»	600	600
Amortissements.....	»	»	»	»	»	»	1 100	1 100
Adduction d'eau Cayenne.....	»	»	2 700	»	»	»	»	2 700
Assainissement de Marigot (Saintes)....	13	»	»	»	»	»	»	13
Total VI.....	653	»	4 390	»	»	»	1 700	6 743
VII. — ETUDES ET DIVERS								
Etudes et missions.....	125	350	20	160	25	24	171	875
Etudes générales de développement....	»	»	1 000	»	»	180	»	1 180
Cadastrés :								
Personnel	»	»	134	»	»	»	»	134
Matériel	»	»	16	»	»	»	»	16
Personnel et matériel.....	»	»	»	»	»	»	250	250
Documentation économique et informa- tion	»	»	»	»	»	»	100	100
CENADDOM	»	»	»	»	»	»	480	480
INSEE, personnel, matériel, enquêtes..	»	»	»	»	»	»	120	120
Actions d'information et recherches de débouchés	»	»	»	»	»	»	575	575
Atlas thématique de la Guadeloupe....	»	»	»	»	»	»	400	400
Aide technique du contingent.....	»	»	»	»	»	»	1 400	1 400
Subvention au CNES.....	»	»	»	»	»	»	2 100	2 100
Primes de risques aux sociétés de déve- loppement régional.....	»	»	»	»	»	»	1 000	1 000
Desserte aérienne Réunion-Mayotte....	»	»	»	»	»	3 000	»	3 000
Total VII.....	125	350	1 170	160	25	3 184	6 596	11 610
VIII. — ACTIONS SOCIO-CULTURELLES								
Hôpital de Mamoudzou.....	»	»	»	»	»	150	»	150
Total VIII.....	»	»	»	»	»	150	»	150
IX. — EQUIPEMENT ADMINISTRATIF								
Desserte maritime de Dzaoudzi-Mamoud- zou	»	»	»	»	»	1 540	»	1 540
Acquisition de terrain en zone urbaine.	»	»	»	»	»	300	»	300
Total IX.....	»	»	»	»	»	1 840	»	1 840
Réserve bloquée.....	»	»	»	»	»	»	2 200	2 200
Réserve Martinique.....	»	300	»	»	»	»	»	300
Total général.....	20 751	13 647	18 300	31 500	3 000	8 210	71 940	167 348

ANNEXE N° 2

FIDOM

Répartition de la section locale 1978.

Fidom - Guadeloupe (1978).

Section locale.

Opérations et autorisations de programme:	
Département:	
Etudes techniques d'investissements:	
Etudes et missions	30 000
Ports:	
Appontements Marigot Saint-Martin	200 000
Equipement aérien:	
Aérodrome locaux (sécurité)	170 000
Aérodrome de Terre-de-Bas (SMA)	400 000
Participation « Air Guadeloupe »	100 000
Total	670 000
Agriculture:	
Plan de relance de l'élevage	1 100 000
Camion étalon	70 000
Total	1 170 000
Office national de forêts:	
Routes forestières	100 000
Pêche:	
Crédit maritime mutuel (fonds de garantie)	100 000
Aide technique	200 000
Coopératives d'avitaillement	75 000
Total	375 000
Industrialisation:	
Développement de l'artisanat:	
Cellule de commercialisation	30 000
Assistance technique	100 000
Equipement zone artisanale	100 000
Total	250 000

Assainissement :	
Rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre	1 000 000
<hr/>	
Urbanisme et habitat :	
Etude « Aide à l'amélioration de l'habitat en zone rurale »	50 000
ZAC communales	2 000 000
<hr/>	
Total	2 050 000
<hr/>	
Tourisme :	
Office du tourisme	1 000 000
Promotion touristique	120 000
<hr/>	
Total	1 120 000
<hr/>	
Total « Département »	(1) 6 963 000
<hr/>	

II. — Communes :

Chemins ruraux	200 000
<hr/>	
Adduction d'eau potable :	
Zone rurale	1 400 000
Zone urbaine	650 000
<hr/>	
Total	2 050 000
<hr/>	
Assainissement :	
Zone rurale	1 600 000
Zone urbaine	1 050 000
<hr/>	
Total	2 650 000
<hr/>	
Urbanisme et habitat :	
Aménagement de village :	
Programme de la direction départementale de l'agriculture ...	100 000
Programme de la direction départementale de l'équipement ..	35 000
<hr/>	
Total	135 000
<hr/>	
Abattoirs :	
Abattoir Basse-Terre	150 000
Abattoir Pointe-à-Pitre	300 000
Abattoir Marie-Galante	50 000
<hr/>	
Total	500 000
<hr/>	
Total « Communes »	5 533 000
<hr/>	
Total général	12 500 000

(1) Le préfet vient de proposer au conseil général de dégager sur cette dotation une somme de 100 000 F pour constituer la participation du Fidom (5 %) à l'augmentation du capital de 2 000 000 F décidée par le conseil d'administration de la société Air-Guadeloupe.

FIDOM-Guyane (1978).

Section locale.

Opérations et autorisations de programme :

I. — Département :

Routes :

Consolidation du CD 8 entre Mana et Organabo	876 000
Création d'une brigade de l'équipement à Mana	150 000
Liaison Mana—Aoura—Les Halles CD 17	260 000
Prolongement de la bretelle de Régina	50 000
Protection rue Guizan	10 000
Total	1 346 000

Agriculture :

Association de développement agricole	300 000
---	---------

Eaux et forêts :

Routes et pistes forestières	120 000
------------------------------------	---------

Equipement radio :

Renouvellement du matériel	89 000
----------------------------------	--------

Pêche :

Assistance technique à la pêche	120 000
---------------------------------------	---------

Adduction d'eau :

Alimentation en eau potable de Cayenne :

Déplacement de conduites sur le CD 1	32 000
Etude générale du réseau	100 000

Total	132 000
--------------------	----------------

Urbanisme :

SIGUY	61 000
Station d'épuration quarante-cinq parcelles Matoury	180 000
Assainissement soixante-dix logements P.L.R. Madeleine	200 000
Viabilité du terrain d'assiette du lycée	350 000
Curage crique et canaux, cité Grant	15 000
Total	806 000

Total « Département »	2 913 000
------------------------------------	------------------

II. — Communes :

ROUTES :

Chemins ruraux :

Matoury	96 000
Rémiré-Montjoly	120 000
Roura	112 000
Saint-Laurent	105 000
Traversée du bourg de Sinnamary	400 000
Total	833 000

Voies navigables :	
Appontement de Régina	180 000
<hr/>	
Génie rural :	
Régina, aménagement de rues	60 000
Apatou-Dégrad	36 000
Saint-Georges, chambre froide	60 000
Montsinéry, bloc sanitaire	50 000
Sinnamary, chambre froide	73 000
Tonate, hangar agricole de Tonate	50 000
<hr/>	
Total	331 000
<hr/>	
Tourisme :	
Saint-Elie, gîte rural	70 000
Remiré, foyer rural	183 000
<hr/>	
Total	253 000
<hr/>	
Adduction d'eau :	
Remiré	48 000
Roura	250 000
Montsinéry	120 000
Maripasoula	21 000
Mana	12 000
Régina	72 000
<hr/>	
Total	523 000
<hr/>	
Assainissement :	
Assainissement de :	
Saint-Laurent	300 000
Sinnamary	160 000
Tonate	50 000
<hr/>	
Total	510 000
<hr/>	
Total « Communes »	2 632 000
<hr/>	
 III. - Syndicat des communes :	
Routes :	
Route d'accès à l'aérodrome de Maripasoula	200 000
Chemin rural d'Apatou	360 000
<hr/>	
Total	560 000
<hr/>	
Equipement aérien :	
Construction d'une mini-aérogare	60 000
<hr/>	
Génie rural :	
Bloc sanitaire Papaichton	35 000
<hr/>	
Adduction d'eau :	
Apatou	100 000
<hr/>	
Total « Syndicat »	735 000
<hr/>	
Total général	6 300 000
<hr/>	

Fidom - Martinique (1978).

Section locale.

Opérations et autorisations de programme :

I. — Département :

Bâtiments départementaux	200 000
<hr/>	
Agriculture :	
Prime aux plantations et replantation de cannes.....	1 250 000
<hr/>	
Tourisme :	
Parc naturel régional	200 000
Sivmano	300 000
Office départemental du tourisme	650 000
<hr/>	
Total	1 150 000
<hr/>	
Urbanisme :	
Ballage de baies	100 000
Fichier régional du logement	100 000
<hr/>	
Total	200 000
<hr/>	
Total « Département »	2 800 000
<hr/>	

II. — Communes :

Voiries :	
Voirie rurale	550 000
Bâtiments communaux	250 000
Electrification rurale	600 000
<hr/>	
Aménagement rural :	
Sivom, Sud, interventions socio-économiques	400 000
Sivmano : collecte et traitement des ordures ménagères	200 000
<hr/>	
Total	600 000
<hr/>	
Pêche :	
Ports de pêche : infrastructures	602 000
Cellule de dragage : travaux d'intérêt local sur les cours d'eau et le littoral	250 000
Sivom : Sud, abris pour matériel de pêche	200 000
<hr/>	
Total	1 052 000
<hr/>	
Eau potable :	
Communes urbaines	500 000
Communes rurales	1 200 000
<hr/>	
Total	1 700 000
<hr/>	

Assainissement :

Communes urbaines	500 000
Communes rurales	800 000
Total	1 300 000

Urbanisme et habitat :

Zones d'aménagement :

Fort-de-France: R. H. Morne Pichevin	500 000
Fort-de-France: ZAC Château-Bœuf	900 000
Ducos-ZAC	300 000
Robert-ZAC	240 000
Fort-de-France: R. H. I. Morne-Pichevin	808 000
Total	2 748 000

Aménagements communaux :

Société Marie: transfert coopérative de vannerie du Morne des Esses	100 000
---	---------

Total « Communes » 8 900 000

Total général 11 700 000

FIDOM. — Réunion (1978).

Section locale.

Opérations et autorisations de programme :

I. — Département :

Agriculture :

Cultures fruitières, IRFA	500 000
Plan de relance de l'élevage bovin	560 000
Assistance technique de la SATEC	230 000
Total	1 290 000

Eaux et forêts :

Améliorations pastorales	100 000
--------------------------------	---------

Tourisme :

Village de gîtes familiaux à Saint-Paul	180 000
Assistance technique de la SATEC	132 000
Aménagement des plages	120 000
Total	432 000

Pêche :

Assistance technique de la SATEC	225 500
Participation à l'achat de bargues de pêche	300 000
Total	525 500

Etudes :

Assistance technique de la SATEC aux PME	270 000
Pêche expérimentation (ISTPM)	25 000
ADIR	30 000
	<hr/>
Total	325 000
	<hr/> <hr/>

Urbanisme et habitat :

Assistance SATEC à l'artisanat	300 000
Lotissements très sociaux, SAFER	300 000
SIDR	900 000
	<hr/>
Total	1 500 000
	<hr/> <hr/>
Total « Département »	4 192 500
	<hr/> <hr/>

II. — Communes :

Routes :

Saint-Louis, chemin Tapage (4 ^e tranche)	40 000
Avirons, chemin Gastellier	30 000
Bras-Panon, chemin Bruns	40 000
Trois-Bassins, chemin Grande-Ravine (2 ^e tranche)	5 000
Salazie, chemin Filature (2 ^e tranche)	30 000
Sainte-Suzanne, chemin Espérance (2 ^e tranche)	25 000
Sainte-Marie, chemin Lagrange	30 000
Saint-André, chemin Menthiol	20 000
Cilaos, chemin Brûlé-Maron	90 000
Saint-Pierre, chemin Ringuin (2 ^e tranche)	30 000
	<hr/>
Total	290 000
	<hr/> <hr/>

Digue, protection contre les rivières :

Endiguement Davine-Patate, à Durand (4 ^e tranche)	2 000 000
	<hr/> <hr/>

Tourisme :

Trois-Bassins, plage de la Souris-Chaude (étude)	10 000
Petite-Île, base de plein air Grande Anse	300 000
Saint-Louis, études du parc des Makes	30 000
	<hr/>
Total	340 000
	<hr/> <hr/>

Pêche :

Etang-Salé, boxes pour les pêcheurs	60 000
Saint-Paul, boxes pour les pêcheurs	87 500
Saint-Philippe, éclairage du port	10 000
Création d'abris pour entreposage du matériel de pêche dans les communes	30 000
	<hr/>
Total	187 500
	<hr/> <hr/>

Adduction d'eau potable :

1° Communes rurales :

Saint-Joseph, desserte de la Crête et J. Payet	300 000
Saint-Philippe, extension des réseaux	640 000
La Possession, desserte du Dos d'Âne (suite)	340 000
Salazie, desserte de la Mare à Martin	100 000
Étang-Salé, extension des réseaux	120 000
Sainte-Marie, renforcement zone basse par puits	220 000
Entre-Deux, adduction de la source Fargeau	30 000
Avirons, adduction du Ruisseau	80 000
Cilaos, dérivation et traitement (suite)	60 000
Plaine des Palmistes, extension des réseaux	80 000
Le Tampon, remaniement de la distribution	120 000
Saint-Paul, renforcement du Bois des Nêfles (suite)	200 000
Saint-Leu, équipe de la petite Ravine et adduction	400 000
Saint-André, étude de remaniement des réseaux	20 000
Saint-Benoît, renforcement de la Confiance	240 000
Sainte-Suzanne, compléments et renforcements	80 000
Le Tampon, réparation de la retenue des Herbes Blanches ..	70 000

Total 1 3 100 000

2° Communes urbaines :

Saint-Denis, amélioration des réseaux	200 000
Saint-Pierre, réseau principal de la Ravine des Cabris (1 ^{re} tranche)	360 000

560 000

Total « Adduction d'eau » 3 660 000

Assainissement :

Communes urbaines :

Saint-Denis (13 ^e tranche)	800 000
Saint-Pierre (9 ^e tranche)	170 000
Le Port, ZAC 1, Plaine des Galets (1 ^{re} tranche)	54 000
Le Port (6 ^e tranche)	416 000

Total 1 1 440 000

Urbanisme et habitat :

Viabilisation des lotissements très sociaux	1 400 000
---	-----------

Total « Communes » 9 307 500

Total général 13 500 000

FIDOM. — Mayotte (1978).

Section locale.

Opérations et autorisations de programme :

I — Aide à la production :

1° Production agricole :

Aires d'abattages	100 000
Développement de la pêche	250 000
Total 1	350 000

2° Génie rural :

Desserte en eau potable en milieu rural	500 000
Artisanat	50 000
Total 2	550 000

II — Réforme foncière :

Aménagement foncier	410 000
---------------------------	---------

III — Infrastructure économique :

Electrification rurale	170 000
------------------------------	---------

IV. — Urbanisme et habitat :

Réalisation de lotissements communaux	200 000
---	---------

V. — Etudes générales

	100 000
--	---------

VI — Actions socio-culturelles :

Dispensaires ruraux	420 000
Ecoles primaires	500 000
Terrains de sports	250 000
Total VI	1 170 000

VII — Equipements administratifs :

Voirie rurale	50 000
Total général	3 000 000

FIDOM. — Saint-Pierre-et-Miquelon (1978).

Section locale.

Opérations et autorisations de programme :

Acquisition d'un engin de levage pour le port de Miquelon	130 000
Bitumage des rues de Miquelon (1 ^{re} tranche)	870 000
Renforcement de la cale de halage	378 000
Total	1 378 000

ANNEXE N° 3

MESURES SOCIALES INTERVENUES OU EN PREPARATION APPLICABLES AUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

A. — Mesures sociales intervenues depuis 1977.

1. — PRESTATIONS FAMILIALES

Les revalorisations des allocations familiales intervenues en Métropole en 1977 et 1978 : de 10,6 % au 1^{er} juillet 1977, de 6,5 % au 1^{er} janvier 1978 et de 3,91 % au 1^{er} juillet 1978 ont été répercutées dans les DOM.

Pour l'allocation de logement de caractère familial étendue aux DOM par la loi du 11 juillet 1975 et le décret du 25 juin 1976, un décret du 28 mars 1978 en a actualisé le barème.

Un décret du 2 décembre 1977 a ramené de cent cinquante jours à quatre-vingt-dix jours la durée du travail minimale exigée pour permettre le maintien des prestations familiales aux travailleurs involontairement privés d'emploi.

Un décret du 28 décembre 1977 a étendu aux DOM l'allocation de parent isolé avec certaines mesures d'adaptation.

Le complément familial a été créé dans les DOM par la loi du 29 décembre 1977. Le décret fixant les adaptations par rapport au complément familial de Métropole, nécessitées par la situation démographique, les structures familiales et le niveau des revenus va être publié. Cette prestation représentera un gain net pour ses bénéficiaires dont le nombre est estimé à 50 000 puisque les prestations fusionnées dans le complément familial n'étaient pas attribuées aux familles des DOM, à l'exception des fonctionnaires qui percevaient l'allocation de salaire unique.

Pour permettre l'amélioration de l'habitat et la résorption des bidonvilles, notamment par la réalisation de parcelles viabilisées, une dotation supplémentaire de 10 millions de francs a été attribuée au titre du FAS et répartie entre les quatre DOM.

L'article 49 de la loi du 17 juillet 1978 a introduit dans les DOM l'allocation de logement de caractère social. Les textes d'application sont en cours de rédaction.

2. — ASSURANCES SOCIALES

Pour les marins-pêcheurs embarqués sur des navires armés à la petite pêche et à la pêche côtière, la loi du 27 avril 1977 et son décret d'application du 29 novembre 1977 ont offert la faculté d'acquitter à un taux réduit à 50 % les cotisations d'assurances sociales et d'assurance vieillesse versées à l'Établissement national des invalides de la marine avec une réduction correspondante pour les marins comptant moins de quinze ans de service à la date du 1^{er} mai 1977, du taux des pensions et de certaines prestations d'assurance maladie.

3. — AIDE SOCIALE

Les plafonds d'octroi des allocations d'aide sociale aux personnes âgées, infirmes, grands infirmes non travailleurs et travailleurs ont été relevés à compter du 1^{er} janvier 1977 par un décret du 21 septembre 1977.

A compter du 1^{er} janvier 1978, les plafonds ont été à nouveau relevés pour les personnes âgées par un décret du 28 mars 1978.

Les autres catégories d'intéressés bénéficient désormais, en application de l'article 35 de la loi d'orientation en faveur des handicapés, de la nouvelle allocation aux handicapés adultes servie dans les DOM selon les mêmes modalités qu'en Métropole.

4. — SANTÉ PUBLIQUE

En matière de protection maternelle, la loi du 23 décembre 1977 a institué dans les DOM une prime aux futures mères de famille après chacun des examens prénatals et après l'examen postnatal obligatoires. Cette prime est payée sur le budget des PMI et remboursée par les organismes de sécurité sociale pour leurs ressortissants respectifs. Le montant et les modalités de paiement ont été fixées par le décret du 17 mars 1978.

5. — TRAVAIL ET EMPLOI

Relèvement du SMIC : aux mêmes dates et dans les mêmes proportions qu'en Métropole. Le SMIC de la Réunion ayant un taux inférieur à celui des Antilles-Guyane bénéficie depuis 1975 d'une augmentation supplémentaire de 2 % à l'occasion de la fixation du SMIC au 1^{er} juillet de chaque année au titre de la croissance. Ce processus de rattrapage amorcé en juillet 1973 s'est poursuivi en juillet 1976, juillet 1977 et juillet 1978.

Aide aux travailleurs privés d'emploi : les crédits inscrits au budget du Ministère du Travail et délégués aux préfets des DOM pour permettre l'ouverture des chantiers de développement sont augmentés d'année en année.

Les travailleurs licenciés pour cause économique dans les DOM bénéficient depuis le 1^{er} janvier 1978 d'une priorité d'embauche sur les chantiers et sont rémunérés pendant leur présence sur ceux-ci sur la base du SMIC majoré de 10 %.

Agence nationale pour l'emploi : dans les trois DOM insulaires, des agences nationales pour l'emploi ont été implantées.

Les mesures prévues dans le second pacte national pour l'emploi par la loi du 6 juillet 1978 relative à l'emploi des jeunes et de certaines catégories de femmes sont applicables dans les DOM comme en métropole, comme l'ont été celles du premier plan d'action de 1977.

6. — POUR SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Une ordonnance n° 77-1102 du 26 décembre 1977 a étendu les dispositions de nature législative du Code du travail, les dispositions du Code de la famille et de l'aide sociale à l'exception des titres III et IV ; elle a adapté le Code de la santé publique pour tenir compte de l'existence d'un service de santé qui assume les fonctions de prévention et de soins.

En matière de sécurité sociale, le Code de la Sécurité sociale n'a pas été étendu et les régimes locaux très favorables ont été maintenus. L'ordonnance a créé une caisse de prévoyance qui assurera l'intégralité de la protection sociale.

B. — Mesures en préparation.

Un projet de loi étendant aux exploitants agricoles des DOM le bénéfice des régimes métropolitains d'assurance obligatoire et d'assurance complémentaire contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture sera soumis au Parlement à sa prochaine session.

1° *Allocation de logement* : un décret modifiant le décret du 25 juin 1978 va être prochainement publié. Il ramène la durée de travail exigée pour l'ouverture du droit à l'allocation de cent cinquante à quatre-vingt-dix jours au cours de l'année civile de référence ou, à défaut, de quinze à dix jours dans le mois considéré. Il prend en compte pour le calcul de son montant les enfants au-delà du quatrième, en portant le coefficient actuellement limité à 2,8 à 2,9 pour un ménage ou une personne ayant six enfants ou personnes à charge et davantage.

2° *Assurance maladie des travailleurs indépendants* (artisans, industriels et commerçants et membres des professions libérales) : les conseils généraux ont été consultés sur un projet d'extension aux DOM du régime en vigueur en Métropole. Leur avis favorable à l'application de la loi métropolitaine a été assorti de conditions relatives aux structures à mettre en place et aux taux de cotisations. Le dossier est à l'étude pour une décision prochaine.

3° *Généralisation des prestations familiales* : seuls demeurent encore exclus dans les DOM du bénéfice des prestations familiales les employeurs et travailleurs indépendants et les demandeurs d'emplois.

Le Gouvernement a décidé, dans la perspective d'une généralisation des prestations familiales, que dans une première étape, il serait fait application aux travailleurs indépendants, s'ils le demandent, du régime actuellement en vigueur en Métropole, c'est-à-dire qu'en paiement des cotisations à partir d'un certain niveau de revenus correspondrait l'octroi de prestations, sous condition d'un minimum d'activité professionnelle.

Les conditions d'application de cette mesure sont à l'étude.